

■ 10.2.1.1 DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS FINANCIÈRES EN COURS DE VALIDITÉ

À la date du présent document de référence, le Conseil d'administration de la Société disposait des autorisations financières suivantes sur délégations des Assemblées générales des 26 mai 2011 et 25 mai 2012 :

Autorisations et délégations accordées par l'Assemblée générale	Date de l'Assemblée générale ayant accordé la délégation	Durée de la délégation Date d'échéance	Modalités de la délégation	Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice 2012
Assemblée générale du 26 mai 2011				
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice du personnel et/ou des mandataires sociaux (résolution 11)	26 mai 2011	26 mois 26 juillet 2013	Limite : 4 % du capital social de la Société au jour de la décision d'attribution des options (ce plafond constitue un plafond global avec les actions attribuées gratuitement en vertu de la Résolution 12)	Néant
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au bénéfice du personnel et/ou des mandataires sociaux (résolution 12)	26 mai 2011	26 mois 26 juillet 2013	Limite : 4 % du capital social de la Société au jour de la décision d'attribution des actions gratuites (ce plafond constitue un plafond global avec les options attribuées en vertu de la Résolution 11)	0,4 % du capital de la Société au jour de la décision d'attribution, soit le 7 mars 2012
Assemblée générale du 25 mai 2012				
Autorisation en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions (résolution 10)	25 mai 2012	18 mois 25 novembre 2013	Limite : 10 % du capital social au 25 mai 2012 Montant maximal alloué : 500 M€ Prix maximum d'achat par action : 40 €	24 M€
Autorisation à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions (résolution 11)	25 mai 2012	26 mois 25 juillet 2014	Limite : 10 % du capital social au 25 mai 2012	Néant
Émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription (résolution 12)	25 mai 2012	26 mois 25 juillet 2014	Montant nominal total des augmentations de capital réalisées en vertu de la délégation : ne peut excéder 500 M€ (ce montant s'impute sur le plafond nominal total des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de 500 M€ (le « Plafond Global Augmentation de Capital »)) Montant global nominal des obligations et autres titres de créance susceptibles d'être émis en vertu de la délégation : ne peut excéder 3 Md€ (ce montant s'impute sur le plafond global nominal des titres de créance de 3 Md€ (le « Plafond Global Titres de Créance »))	Néant
Émissions, par offre au public, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription (résolution 13)	25 mai 2012	26 mois 25 juillet 2014	Montant nominal total des augmentations de capital réalisées en vertu de la délégation : ne peut excéder 105 M€ (ce montant s'impute sur le Plafond Global Augmentation de Capital) Montant nominal total des titres de créance (y compris obligations) émis en vertu de la délégation : ne peut excéder 650 M€ (ce montant s'impute sur le Plafond Global Titres de Créance)	Néant

Autorisations et délégations accordées par l'Assemblée générale	Date de l'Assemblée générale ayant accordé la délégation	Durée de la délégation Date d'échéance	Modalités de la délégation	Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice 2012
Émissions, par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier (placement privé), d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription (résolution 14)	25 mai 2012	26 mois 25 juillet 2014	Montant nominal total des augmentations de capital réalisées en vertu de la délégation : ne peut excéder 105 M€ ainsi que le plafond légal, soit 20 % du capital social de la Société au 25 mai 2012 (ce montant nominal s'impute sur le plafond nominal de 105 M€ de la résolution 13 et sur le Plafond Global Augmentation de Capital) Montant nominal total des titres de créance (y compris obligations) émis en vertu de la délégation : ne peut excéder 650 M€ (ce montant nominal total s'impute sur le plafond de 650 M€ de la résolution 13 et sur le Plafond Global Titres de Créance)	Néant
Augmentation du montant des émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription en cas de demandes excédentaires (résolution 15)	25 mai 2012	26 mois 25 juillet 2014	Délai : dans les trente jours de la clôture de la souscription Limite : 15 % de l'émission initiale Prix : même prix que celui retenu pour l'émission initiale Respect des plafonds applicables à chacune des émissions décidées en application des résolutions 12, 13 ou 14	Néant
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres (résolution 17)	25 mai 2012	26 mois 25 juillet 2014	Montant nominal total des augmentations de capital réalisées en vertu de la délégation : ne peut excéder : 100 M€ ; étant précisé que ce plafond est indépendant de tout autre plafond relatif à des émissions de titres de capital et d'autres valeurs mobilières autorisées ou déléguées par l'Assemblée générale du 25 mai 2012	Néant
Émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital au profit des adhérents à un plan d'épargne de la Société ou du Groupe (résolution 18)	25 mai 2012	26 mois 25 juillet 2014	Montant nominal total des augmentations de capital réalisées en vertu de la délégation : ne peut excéder 25 M€ (ce montant s'impute sur le Plafond Global Augmentation de Capital)	Néant
Émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société (résolution 19)	25 mai 2012	26 mois 25 juillet 2014	Limite : 10 % du capital social de la Société au moment de l'émission Montant nominal total des augmentations de capital réalisées en vertu de la délégation : s'impute sur le plafond nominal de 105 M€ fixé par la résolution 13 et sur le Plafond Global Augmentation de Capital Montant nominal total des titres de créance émis en vertu de la délégation : ne peut excéder 650 M€ (ce montant nominal total s'impute sur le plafond de 650 M€ fixé par la résolution 13 et sur le Plafond Global Titres de Créance)	Néant